

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (166) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux 'Commissaires du havre de Montréal'".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bolduc a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (172) intitulé: "Loi abrogeant la loi de la présente session intitulée 'Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux'".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé en ajoutant à la fin de cet article ce qui suit: "les parties de la Loi des terres fédérales, chapitre 55 des Statuts révisés, qui ont pu être abrogées ou modifiées par la dite loi de la présente session, sont de nouveau mises en vigueur et auront la même force et le même effet que si la dite loi de la présente session n'eût pas été adoptée".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 24*d*, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.